

## Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie

---

Assemblée Générale du 28 SEPTEMBRE 2016

Accueil des Personnalités invitées : Madame la Présidente remercie les délégués et les personnalités présentes, à cette assemblée générale.

- APPEL des délégués

Siège : 17 avenue du 11 Novembre 47190 Aiguillon

### **ORDRE DU JOUR**

L'an deux mille seize, le vingt-huit septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni 17 avenue du 11 novembre 47190 Aiguillon, sous la présidence de Madame Hélène AYMAR.

#### Etaient présents :

Mme Hélène AYMAR – (Aiguillon) - Mme Corinne ELLAM (Ambrus), *Mme Annie THOREL (Bazens)*, Mme Mireille ROSSI (Bruch), Mme Chloé KERAUTRET (Caubeyres), Mme Claire Ruchat (Clermont-Dessous), Mme Isabelle DELONGHI – Mme Christine AGOSTI (Damazan), M. Georges LEBON (Galapian), Mme Nelly SUBIRADE (Monheurt), M. Patrick FERRI (Montesquieu), M. Mohamed EL WASELA (Nicole), Mme Laurence BRANDEHO (Port-Sainte-Marie), Mme Céline MOLINIE (Puch-d'Agenais), Mme Stéphanie DELOGE (Saint-Laurent), M. Frédéric DUBOURG (Saint-Léger), Mme Christelle LESPINE (Saint-Léon), M. Jean-Marc BRIE – Mme Martine MASSOU (Saint-Salvy), Mme Anne-Marie ROUSSELLE – Mme Marie-Thérèse MEROT (Saint-Sardos), Mr Christophe BESSIERES (Thouars sur Garonne).

#### Pouvoirs de vote :

Mme Martine RIEUCROS (Lacépède) à Mme Marie-Thérèse MEROT (Saint-Sardos)  
Mme Sophie CASSAGNE (Lacépède) à Mme Anne-Marie ROUSSELLE (Saint-Sardos)  
Mr David PORRO (Lafitte sur Lot) à Mme Hélène AYMAR – (Aiguillon)  
Mr André MESSINES (Monheurt) à Mme Nelly SUBIRADE (Monheurt)  
Mme Myriam CAUMONT-GAURE (Montesquieu) à M. Patrick FERRI (Montesquieu)  
Mme Christine QUINTLE (Thouars sur Garonne) à Mr Christophe BESSIERES (Thouars sur Garonne)

#### Etaient excusés :

Mr David PORRO (Lafitte sur Lot), M. Serge CARMENTRAN (Port-Sainte-Marie), Mme Isabelle BISETTO (Bruch), Mme Jacqueline POLLONI (Feugarolles), Mme Sandrine BACH (Prayssas), Mme Karine FARINA (Saint-Léger), Mme Nicole GAROSTE (Saint-Léon), Mme Evelyne GATOUNES (Fréjimont).

N'étaient pas représentées les communes : Bourran, Buzet-sur-Baïse, Clairac, Feugarolles, Fréjimont, Lagarrigue, Lusignan-Petit, Prayssas, Razimet, Saint-Pierre de Buzet,

Participaient à la réunion : Mme DUCOS Laurence Conseillère Départementale, Mr REAU des transports CASTERAN, Mme PLANTE des transports CITRAM, Mme Pizzol Nathanaëlle des transports FLAGEO – VOYAGES BEYRIS

- LECTURE des pouvoirs de vote
- DESIGNATION du secrétaire de séance
- Mme Isabelle DE LONGHI (Damazan) a été désignée secrétaire de séance.
- APPROBATION du procès - verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 MARS 2016 dont chaque délégué a été destinataire est approuvé sans observation.

## SERVICES

### 1 / Point sur les inscriptions

À ce jour, 1298 inscriptions sur « Pégase » dont 46 sont en cours d'instruction.

### 2 / Point sur la rentrée scolaire et les circuits en présence des contrôleurs

- Liste des circuits
- Liste des transporteurs
- Distribution des gliets

### 3 / Opération Evabus

Deux opérations ont eu lieu au Collège de Port-Sainte-Marie le Lundi 26 septembre de 10h à 12h et le Mercredi 14 septembre de 9h15 à 11h15 au collège d'Aiguillon.

### 4 / Examen des demandes de création de point de montée

Les demandes de modification du réseaux ont été effectuées avant le 30 juin 2016. (création de point d'arrêt, changement d'itinéraire...).

Liste des demandes recensées à ce jour :

Maitres ou particuliers	Commune domicile élève	Elèves		Etablissement scolaire	N° Circuit	Objet demande de modification	Réponse Conseil général
		N° Norm - âge	Nom - âge				
1	Mme Farina	st hilaire de Lusignan	1	farina delphine	197	mise en place du pt de montée château d'eau à St hilaire de Lusignan	ok
2	TRANSPORTEUR	BUZET SUR BASE	1	aiguillon	10	Suppression du pt de montée biton demi tour sur propriété privée	ok
3	TRANSPORTEUR	BUZET SUR BASE	1	aiguillon	196	suppression pt de montée PONT	ok
4	Maire	Lafitte s/lot	3	Mr Porro	84-2	remise en place du pt de montée Couderc	ok
5	mairie	st leger	2	Mr Dubourg	97	demande création Beauillac	REFUS
6	Mairie	st leger	2	Mr Dubourg	97	demande création CAUBET	ok
7	Mme Gottardi	Aiguillon	1	gottardi jade	197	Demande de création Fromadan	
8	TRANSPORTEUR	Ambrus	1	Atlan Noa	88-1	demande création pt de montée Luchet	
9	Mme Rohrbacher	Clemont - Dessous	1	Rohrbacher	239-1	demande de création de pt de montée Bessou	

## COLLECTIVITE – PERSONNEL

### 5 / Mise en place d'un RPI BAZENS /SAINT LAURENT

Mise en place d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal entre les communes de Bazens et Saint-Laurent pour les élèves de CP et de CE1. La ligne 89-2 qui dessert les établissements est opérationnelle depuis la rentrée.

### 6 / Rapport annuel 2015

Dans le cadre des relations entre le Syndicat et les communes membres, les représentants des communes doivent rendre compte, à leurs Conseils Municipaux, de l'activité du Syndicat.

Pour ce faire la Présidente adresse au Maire de chaque commune membre un rapport annuel retraçant l'activité du Syndicat.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant du Syndicat sont entendus.

### **Le Comité Syndical, après avoir écouté la lecture de ce rapport et en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Approuve le rapport d'activité 2015 élaboré par le Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie.

### 7 / Nouveau Règlement Départemental des Transports Scolaires

Vous avez été destinataire du nouveau Règlement des Transports Scolaires, les principales modifications portent :

- La majoration des frais de dossier pour les inscriptions hors-délai
- Les conditions d'accès au service de transport scolaire sont précisées
- Le barème des sanctions a été revu et les procédures en matière disciplinaire ont été assouplies

Vu les délibérations du Conseil Départemental en date du 22 avril 2015 portant élection de la commission permanente, lui donnant délégation de compétences et fixant ses plafonds d'intervention, ainsi que les délibérations ultérieures du Conseil Départemental complétant ces délégations.

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne datant du 22 juillet 2016.

**Le Comité Syndical, après avoir lu le nouveau règlement et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'adopter le nouveau règlement départemental des Transports Scolaires et ses annexes.

Mme SUBIRADE demande si les dossiers seront étudiés au cas par cas ?

Mme la Présidente explique que pour les demandes justifiées il ne sera pas fait application de la pénalité.

Mme SUBIRADE demande quelles sont les formalités en cas de perte du gilet jaune.

Mme la Présidente explique que le Conseil Départemental doit les enfants d'un gilet par cycle scolaire mais une demande peut-être faite auprès du Conseil départemental si les stocks le permettent.

Sinon c'est aux parents de s'en procurer un.

### 8 / Titre exceptionnel de plus de 3 mois

Certain élève comme les étudiants, et les jeunes inscrits dans les filières d'enseignement supérieur peuvent bénéficier d'un titre exceptionnel pour se rendre dans les établissements scolaires. Suite à de nombreuses demandes et sachant que nous ne demandons aucune participation pour l'émission d'un titre exceptionnel, je vous propose de demander une participation de 4 € pour les demandes de plus de 3 mois.

Mme la Présidente explique que suite à de nombreuses demandes d'une durée de plus de 3 mois et sachant que le Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires ne facture aucune participation pour l'émission de ces titres exceptionnels.

Mme la Présidente propose de demander aux familles une participation de 4 € pour les demandes de plus de 3 mois.

#### **Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- De fixer le tarif des titres exceptionnels délivrés pour plus de 3 mois à 4 euros.

### 9 / Bilan Social

La campagne 2016 du bilan social a commencé. En effet, aux termes de l'article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, « *L'autorité territoriale présente au moins tous les deux ans au comité technique un rapport sur l'état de la collectivité [...]* ». Ce rapport, plus communément appelé **Bilan social**, permet de mesurer les moyens budgétaires et en personnel dont dispose la collectivité.

La liste des indicateurs du Bilan social, régulièrement mise à jour, permet de prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires, notamment s'agissant des thématiques de la santé au travail et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ainsi, la nouvelle mouture a été enrichie afin de vous dispenser de la réalisation des enquêtes complémentaires que sont le Rapport Annuel sur la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail (**RASSCT**), le diagnostic sur les Risques Psycho-Sociaux (**RPS**) et le Rapport de Situation Comparée (**RSC**).

### 10 / Contrat d'Assurance des Risques Statutaires

**La Présidente rappelle :**

- que le Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires a, par la délibération du **02 décembre 2015**, demandé au Centre de gestion de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

**La Présidente expose :**

- que le Centre de gestion a communiqué au Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires les résultats la concernant.

**Le comité, après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :** d'accepter la proposition suivante du courtier SOFAXIS, et de l'assureur CNP Assurances :

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

**Article 2 :** d'autoriser la Présidente ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

**Article 3 :** d'autoriser la Présidente à signer la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion, laquelle décrit les missions du CDG 47 et prévoit une participation aux frais de gestion, qui s'élève à 3% de la cotisation versée annuellement à l'assureur.

**Article 4 :** d'autoriser la Présidente à résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours, conclu avec l'assureur Sofaxis pour la période.

#### **AFFAIRES DIVERSES**

##### **11/Courrier Conseil Départemental**

Lettre de Mr CAMANI concernant la demande d'augmentation de la dotation du Conseil Départemental émise par Mme la Présidente.

##### **12/Ligne 41-2**

Courrier à Mr Le Maire de Fréjumont ainsi qu'aux parents d'élèves concernant des soucis de circulation et le comportement des automobilistes lors du croisement du Bus. Courrier du 12 septembre 2016 concernant les problèmes que rencontrent les entreprises de transports scolaires lors du stationnement aux abords des établissements scolaires.

##### **13/Ligne 10**

Suite à une réunion sur place avec Mr le Maire de Buzet-sur-Baise, Mr LESCOMBES du Conseil Départemental il a été décidé de supprimer le point de montée BITON sur la ligne 10.  
En effet le point de montée Biton était situé sur le domaine privé.

##### **14/Ligne 10**

Proposition de déplacement du point de montée DAMAZAN BOURG au point de montée DAMAZAN CROISEMENT ROUTE DU LAC pour la sécurité et l'accessibilité des élèves.

##### **15/Ligne 196 -1**

Suppression du point de montée Pont à Buzet-sur-Baise demandé lors de la réunion sur place par le transporteur.

**16/Stationnement Aiguillon**

Mr la Maire va installer des panneaux interdisant la circulation des véhicules aux heures des sorties scolaires dans la rue Hoche.

Mme DUCOS Conseillère Départementale, demande à quelle date seront mis en place les panneaux ?

Mme la Présidente indique que Mme CURIE DGS, de la Commune d'Aiguillon l'a informé que les panneaux avaient été commandés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 h 15.

**La secrétaire de séance,  
Mme Isabelle DE LONGHI**



**La Présidente,  
Mme Hélène AYMARD**

